

Compte rendu de la séance du mardi 14 avril 2015

Présents:

Gérard MARTIN, Jacky BARBE, Francine CALIPPE, Patrice ARRES, Jean-Claude BLANC, Francis CHABANE, Elisabeth CHAINE, Marie-Hélène CHOTIN, Stéphane GEDE, Jessica KONARZEWSKI, Régine LEMESRE, Jean Louis MOURARET, Anne PLANET, Sébastien ROURE, Elisabeth VANNIERE

Secrétaire de séance: Jessica KONARZEWSKI

Ordre du jour:

- SEBA - Modifications des Statuts.
- SIVTA - Modifications des Statuts
- SDE 07 - Adhésion compétence en énergie et conseils en énergie partagés (MDE ENR).
 - AUTORISATION SIGNATURE - Conventions Intervenant Ecole - TAP
 - Vote des taux 2015.
 - Vote du Budget communal 2015.

SEBA - Modifications des Statuts.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du comité syndical du SEBA du 8/12/2014 approuvant la modification de ses statuts. Il donne lecture du courrier du Président du SEBA sollicitant l'avis du conseil municipal sur ces modifications de statuts qui portent principalement sur les points suivants :

- Adhésion de Communautés de Communes afin que le SEBA puisse intervenir sur le territoire des communes non membres du SEBA au titre de la compétence obligatoire 1 « Production et Distribution à l'usager » et de la compétence facultative 2 « Assainissement collectif et non collectif ».
- Création de collèges de vote : pour avoir une plus grande lisibilité des actions menées au titre des différentes compétences exercées, il est proposé en sus du budget principal (M14) « Gestion Générale », la création de quatre budgets autonomes annexes (M49) « AEP Production », « AEP Distribution », « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif ». Cette formule oblige à créer au moins autant de collèges de vote qu'il y aura de budgets, soit 5.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après délibération, le conseil municipal, donne à 3 voix contre, 6 abstentions et 6 voix pour, un avis favorable aux modifications des statuts du SEBA proposées.

SIVTA - Modifications des Statuts.

Le Maire fait part au conseil municipal de la délibération du Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes du 16/10/2014 approuvant la modification de ses statuts. Il donne lecture du courrier du Président du SIVTA sollicitant l'avis du conseil municipal sur ces modifications de statuts qui portent principalement sur le point suivant :

- modalités d'adhésion et de cotisation pour une éventuelle adhésion d'une communauté de communes ou d'une autre intercommunalité. Ces modifications concernent, en conséquence, la compétence transférée, la compétence optionnelle, la cotisation et la représentation au comité syndical ainsi que la composition du bureau.

Après délibération, le conseil municipal, donne, à 3 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour, un avis favorable aux modifications des statuts du SIVTA.

SDE 07 - Adhésion compétence en énergie et conseils en énergie partagés (MDE ENR).

Le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune adhère à cette compétence, ce qui lui permettrait de bénéficier, de la part du SDE 07, notamment des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissements en matière énergétique, (photovoltaïques, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0.40 € par habitant a été retenue, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget.

Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix contre et 1 abstention,

- décide de ne pas l'adhérer, pour l'exercice 2015, à la compétence facultative "MDE-ENR" proposée par le SDE 07.

AUTORISATION SIGNATURE - Conventions Intervenants Ecole - TAP.

Monsieur le maire rappelle la délibération du 18/08/2014 concernant l'intervention de 4 intervenants dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2014/2015. Le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec Mme Nathalie MACCAZZOLA (sophrologie), Mme Sandra JEAN (danse zumba), Mme Betty CHETELAT (danse et expression corporelle) et Mr Rémi ROUSTANG (arts martiaux).

Mme Nathalie MACCAZZOLA a cessé ses interventions depuis le 09 mars 2015, Mr Rémi ROUSTANG à compter du 09 avril 2015.

Mme Nathalie MACCAZZOLA n'a pas été remplacée, Mr Rémi ROUSTANG le sera au 3ème trimestre scolaire par Mr Angel AMADO, professeur de tennis qui interviendra du 27/04 au 02/07, le lundi et le jeudi de 15h30 à 16h30 (9 lundis, 9 jeudis) au prix de 30 € TTC la séance. (30 X 18 séances = 540 €).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord avec Monsieur le Maire et l'autorise à signer les dites conventions.

Compte rendu de la séance du mardi 14 avril 2015

Vote des taux 2015.

Sur proposition de monsieur le Maire, Le conseil municipal décide de voter les trois taux d'imposition pour l'année 2015 :

Taxe Habitation.....	9.94 %
Taxe Foncière (bâti).....	17.38 %
Taxe Foncière (non bâti).....	86.82 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 12 pour et 3 contre.

Vote du Budget communal 2015.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents le budget pour l'année 2015 : recettes et dépenses au fonctionnement pour 989 436.00 € , à l'investissement pour 671 599.00 €, soit un budget global de 1 661 035.00 €.

Lors de cette présentation il a été fait la remarque des baisses incontestables des dotations de l'état qui modifient malgré tout certains projets notamment en dépense de fonctionnement.

En investissement les projets ont été maintenus : Voirie (réfection du saut du loup au quartier Le Vignal) – Finalisation des études pour l'Aménagement du quartier Genette – Lancement du PLU

Séance levée à 23h30